

Attestation pour la consultation et la reproduction

d’actes de moins de 100 ans

#

Le/La soussigné(e) ... **[prénom et nom]**, notaire à ... **[résidence**] confirme que le demandeur, Monsieur/Madame ... **[prénom, nom, adresse]**, est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droitdans le sens de l’art. 23 de la loi du 25 ventôse an XI.

Il/Elle autorise Monsieur/Madame ... **[prénom, nom, adresse**] à consulter les minutes suivantes **[le cas échéant, ajouter le passage suivant]** et à s’en faire délivrer copie au tarif en usage aux Archives de l’État.

Désignation de la minute (ou des minutes) qui sont demandées en consultation (et en copie) :

- Nom du notaire, résidence, date de l’acte, numéro de répertoire (s’il est connu)

- etc.

Cachet et signature du notaire.

#